

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 MAI 2018 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 15)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Jeff Garrett régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2018-05-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté et en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Certificat de conformité du règlement de concordance no. 2018-04 modifiant le règlement de zonage no. 2008-01, le règlement de lotissement no. 2008-04 et le règlement sur les permis et les certificats no. 2008-05 / Conformity certificat
5. Avis de motion – Règlement de concordance no. 2018-08, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01, relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation / notice of motion
6. Deuxième projet de règlement no. 2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'usage " établissement hôtelier limitatif - hébergement lié à la ferme " / Second draft by-law no. 2018-05
7. Dépôt des comptes rendus des séances du CCU / CCU meeting minutes
8. Projet de règlement de concordance no. 2018-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances séparatives aux installations d'élevages / Draft by-law no, 2018-06

9. Date et heure à déterminer de l'assemblée publique de consultation /
Date and time for public
10. Projet de règlement de concordance no. 2018-07
11. Date et heure à déterminer de l'assemblée publique de consultation /
Date and time for public

Administration

12. Correspondances
13. Autorisation à faire des placements / Authorization to make investments
14. Offres de services – détermination de la zone 0-2 (deux ans) sur les lots
5 115 872 et 5 115 874 / Service offer
15. Demande au MTMDET pour acquisition des lots 5 115 872 et 5 115 874
/ Request
16. Offres de services – entretien paysager 2018 / Service offer –
landscaping 2018
17. Soumissions – défibrillateur / Quotation - defibrillator
18. Achat de tables et de chaises pliantes pour la salle communautaire /
Purchase of folding tables and chairs for the community hall
19. Fêtes des familles de la région de Richmond / Family activity
20. Demande d'appui – Projet d'animaux au Marché Champêtre de
Melbourne / Support request
21. Dons & publicités / donations & publicity (Société Historique de
Richmond, Les Jeux du Québec Estrie, Centre de ski de fond Richmond-
Melbourne, Chambre de Commerce, Marché Champêtre)

Voirie

22. Demande au MTMDET pour glissières de sécurité longeant le parc
Coburn sur la route 243 / Request to the MTMDET for guard rails
23. Soumissions – réparation du ponceau de béton sur le chemin Arel /
Tenders for culvert repair
24. Soumissions – élaboration des plans et devis pour les travaux sur le
chemin Thomas / service offer
25. Offres de services – élaboration des plans et devis pour les travaux sur
le chemin Montréal / service offer
26. Soumissions - abats-poussières / Tenders for dust control
27. Appel d'offres – Achat de niveleuse neuve / Tenders for purchase of a
new grader
28. Appel d'offres - pavage sur une partie du chemin Keenan / Tenders for
paving a section on Keenan Road
29. Appel d'offres - projet « rechargement chemin Keenan » / Tenders for a
gravelling project on Keenan Road

Hygiène du Milieu

30. Collecte RDD - bénévoles / volunteers
31. Patrouilleurs en environnement / Green squad

Factures

32. Factures / Bills

Varia

33. État des chemins Coddington et Fraser
34. Poteaux longeant le chemin Thomas

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2018-05-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Daniel Enright, d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2018.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the April 3rd, 2018 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Enright to adopt the minutes of the April 3rd, 2018 council meeting such as received.

Période de questions : 2018-05-07, 3 Monsieur Robert Boisvert et Madame Lise Martel, résidents du chemin Sims, étaient présents afin

d'expliquer au conseil l'état du chemin Sims suite au passage des camions de gravier et à l'effet du dégel printanier. / Mr. Boisvert and Mrs. Martel, residents of Sims Road, were present to explain to council the state of Sims Road following the passage of numerous gravel trucks and the effect of the spring thaw.

Mesdames Sandra Roberts, Raphaëlle Sauvé et Marianne Fialho étaient présentes afin d'expliquer les différents projets au programme de la saison 2018 au Marché Champêtre de Melbourne. / Sandra Roberts, Raphaëlle Sauvé and Marianne Fialho were present to explain the various projects on the program for the 2018 season at the Marché Champêtre de Melbourne.

Certificat de conformité pour le règlement 2018-04 : 2018-05-07 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2018-04 modifiant le règlement de zonage no. 2008-01, le règlement de lotissement no. 2008-04 et le règlement sur les permis et certificats no. 2008-05 du Canton de Melbourne émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 19 avril 2018.

The director general/secretary treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the by-law 2018-04 a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-01, the subdivision by-law no. 2008-04 and the regulations on permits and certificates no. 2008-05 of the Township of Melbourne, issued by the MRC of Val-Saint-François, was received on April 19th, 2018.

Avis de motion pour un règlement de concordance no. 2018-08 : 2018-03-07, 4 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement de concordance numéro 2018-08 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01, relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

Councillor Miller gave notice of motion that at a subsequent meeting, a by-law will be submitted for adoption, a concordance by-law number 2018-08 amending the urbanization by-law number 2008-01, regarding the extension of the urbanization perimeter.

Deuxième projet de règlement no. 2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif » : 2018-05-07, 5 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne est un territoire agricole ayant plusieurs fermes en activité dont certaines souhaitent faire de l'hébergement lié à la ferme;

Attendu que l'orientation de la Municipalité du Canton de Melbourne est de faciliter le développement agricole;

Attendu que la Municipalité souhaite valoriser son territoire agricole par le biais de l'agrotourisme;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2018;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 14 mars 2018 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-05 relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif »;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été déposé le 3 avril 2018 ;

Attendu qu'un avis public a été publié le 18 avril 2018 ;

Attendu qu'une séance de consultation a été tenue le 7 mai 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-05 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

- 1) La grille des usages et des constructions autorisées par zones est modifiée comme suit :

« Il est ajouté un X à l'intersection des colonnes AG-1 à AG-7 avec la ligne d'usage « Établissement hôtelier limitatif » ainsi autorisant l'usage hôtelier limitatif dans les zones AG-1, AG-2, AG-3, AG-4, AG-5, AG-6 et AG-7. »

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

James Johnston,
Maire
trésorière

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7^e jour du mois de mai 2018.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved to adopt the second draft by-law no. 2018-05, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the use of « limited hotel establishments ».

Compte-rendu des séances du CCU : 2018-05-07, 6 Le Conseil prend connaissance des comptes-rendus des séances du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), tenues le 25 avril et le 2 mai 2018, déposés par la directrice générale.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte les comptes-rendus et les recommandations du CCU, suite aux séances tenues le 25 avril et le 2 mai 2018; que les comptes-rendus soient déposés aux archives de la Municipalité.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council adopts the minutes and the recommendations of the urban planning committee following the meetings April 25th and May 2nd, 2018, tabled by the director general; that these minutes will be filed in the archives of the municipality.

Projet de règlement de concordance numéro 2018-06, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances séparatives aux installations d'élevages : 2018-05-07, 7 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement numéro 2018-01 modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité est dans l'obligation d'adopter un règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 25 avril 2018 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-06 modifiant le règlement de

zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances aux installations d'élevages;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-06 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

- 1) Le contenu de la définition « immeuble protégé » mentionnée dans l'article 1.10 intitulé « définition » du règlement de zonage numéro 2008-02, est remplacée par ce qui suit :
 - a) Un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture;
 - b) Un parc municipal;
 - c) Une plage publique ou une marina;
 - d) Le terrain d'un établissement d'enseignement ou d'un établissement au sens de la Loi sur la santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2);
 - e) Un établissement de camping;
 - f) Les bâtiments sur une base de plein air ou d'un centre d'interprétation de la nature;
 - g) Le chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf;
 - h) Un temple religieux;
 - i) Un théâtre d'été;
 - j) Un établissement d'hébergement au sens de Règlement sur les établissements touristiques, à l'exception d'un gîte touristique, d'une résidence de tourisme ou d'un meublé rudimentaire;
 - k) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vin dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus et détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style « table champêtre » intégré à une exploitation agricole enregistrée. »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston,
Maire
trésorière

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7^e jour du mois de mai 2018.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the draft concordance by-law number 2018-06, amending zoning by-law number 2008-02 concerning the definition of protected buildings for the calculation of separation distances to livestock facilities.

Consultation publique : 2018-05-07, 8 Suite à l'adoption par résolution numéro 2018-05-07, 7 d'un projet de règlement no. 2018-06, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances séparatives aux installations d'élevages, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2018 à compter de 19 h 15 à la salle du Conseil.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne will hold a public consultation meeting, regarding the draft by-law no. 2018-06, a by-law modifying the zoning by-law number 2008-02 concerning the definition

of protected buildings for the calculation of separation distances to livestock facilities, June 4th, 2018 at 7:15 p.m. in the hall where the council meetings are held.

Projet de règlement de concordance no. 2018-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation : 2018-05-07, 9 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement numéro 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité est dans l'obligation d'adopter un règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité a demandé la modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le lot 5 115 870;

Attendu que la modification du schéma d'aménagement a été demandée par le propriétaire du lot 5 115 870 au 1296 route 243 afin d'ouvrir un gîte touristique de 3 chambres et un café-bistro de 25 places;

Attendu que le lot 5 115 870 est dans la zone agro-forestière dynamique (AFD-3) ce qui limite la réalisation du projet commercial;

Attendu que l'agrandissement de la zone résidentielle-commerciale (RC-4) permettra l'usage « établissement hôtelier limitatif » et l'usage « établissement de restauration » ce qui n'est pas permis dans la zone AFD-3;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 2 mai 2018 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-07 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

- 1) Le plan numéro ME-ZON-01 en annexe du règlement de zonage numéro 2008-02 est remplacé par le plan ayant pour numéro ME-ZON-01 à l'annexe 1 du présent règlement.
- 2) Le plan numéro ME-ZON-01-PU en annexe du règlement de zonage est remplacé par le plan ayant pour numéro ME-ZON-01-PU à l'annexe 2 du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston,
Maire
trésorière

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7^e jour du mois de mai 2018.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to adopt the draft concordance by-law number 2018-07, amending the zoning by-law number 2008-02 concerning the extension of the urbanization perimeter.

Consultation publique : 2018-05-07, 10 Suite à l'adoption par résolution numéro 2018-05-07, 9 d'un projet de règlement no. 2018-07, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2018 à compter de 19 h 15 à la salle du Conseil.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne will hold a public consultation meeting, regarding the draft by-law no. 2018-07, a draft by-law amending the zoning by-law number 2008-02 concerning the extension of the urbanization perimeter, June 4th, 2018 at 7:15 p.m. in the hall where the council meetings are held.

Correspondances : 2018-05-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 3 avril 2018 au 7 mai 2018, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from April 3rd, 2018 till May 7th, 2018 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Autorisation à faire des placements : 2018-05-07, 11 **Attendu que** l'article 203 du Code municipal stipule que la directrice générale/secrétaire-trésorière peut, avec l'autorisation préalable du conseil, placer les deniers payables à la municipalité dans une banque, coopérative de services financiers ou société de fiducie légalement constituée que peut désigner conseil, ou par l'achat de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec, ou d'une autre province canadienne ou de titres émis ou garantis par une municipalité ou par un organisme mandataire d'une municipalité ou un organisme supramunicipal;

Attendu que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à faire les placements à court terme;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à placer les deniers de la Municipalité lorsqu'elle juge opportun, et ce, pour l'année 2018.

Whereas article 203 of the Municipal Code states that the director general/secretary-treasurer may, with the prior authorization of the council, invest moneys payable to the municipality in a legally constituted bank, financial services cooperative or trust company as may be designated by the council, or purchase securities issued or guaranteed by the Government of Canada, Quebec, or another Canadian province or securities issued or guaranteed by a municipality or by a mandatory body of a municipality or a supramunicipal body; whereas Council considers it appropriate to authorize the director general/secretary-treasurer to make short-term investments;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously to authorize the director general/secretary-treasurer to invest the monies of the Municipality when she deems it appropriate, and this, for the 2018 year.

Offres de service – détermination de la zone 0-2 (deux ans) sur les lots 5 115 872 et 5 115 874 : 2018-05-07 Le point est reporté à une séance

subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Demande au MTMDET pour acquisition des lots 5 115 872 et 5 115 874 : 2018-05-07, 12 **Attendu que** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est le propriétaire des lots 5 115 872 et 5 115 874;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite acquérir les lots 5 115 872 et 5 115 874 du MTMDET;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite utiliser lesdits lots comme espace vert, et ce dans le but d'améliorer la qualité de vies des citoyens de la municipalité;

Attendu que lesdits lots se retrouvent en zone agro forestière dynamique au niveau du schéma d'aménagement et se situe en zone blanche, mais aussi en zone inondable 0-20 ans;

Attendu que lesdits lots se retrouvent en face de l'Hôtel de Ville avec une salle communautaire et le Marché Champêtre de Melbourne les deux endroits offrant un lieu de rassemblement pour la communauté;

Attendu que lesdits lots se retrouvent à côté du lot 5 115 870 au 1296 route 243 où les propriétaires ont un projet pour ouvrir un gîte touristique de 3 chambres et un café-bistro de 25 places;

Attendu que depuis 2013 lesdits lots ont été délaissés par le MTMDET;

Attendu que le Conseil de la Municipalité souhaite revitaliser et améliorer l'attraction du secteur afin de promouvoir le marché et le future gîte et café-bistro;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité

Que le conseil demande au MTMDET de céder les lots 5 115 872 et 5 115 874 gratuitement à la Municipalité;

Que la Municipalité consent à payer les frais de notaire;

Que la Municipalité souhaite utiliser lesdits lots comme espace vert, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vies des citoyens de la municipalité.

Whereas the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET) is the owner of lots 5 115 872 and 5 115 874; whereas the Council of the Township of Melbourne wishes to acquire lots 5 115 872 and 5 115 874; whereas the Council of the Township of Melbourne wishes to use the said lots as a green space, with the aim of improving the quality of life of the citizens of the municipality; whereas these lots are in the dynamic agro-forestry zone and are located in white zone, but also in flood zone 0-20 years; whereas these lots are in front of the Town Hall with a community hall and the *Marché Champêtre de Melbourne*, both places offering a gathering place for the community; whereas these lots are located next to lot 5 115 870 at 1296 route 243 where the owners have a project to open a bed and breakfast with 3 rooms and a café-bistro of 25 places; whereas since 2013, these lots have been abandoned by the MTMDET; whereas the Council wishes to revitalize and improve the attraction of the sector in order to promote the market and the future bed and breakfast and cafe-bistro;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that Council request of the MTMDET to transfer lots 5 115 872 and 5 115 874 free of charge to the municipality and that the municipality agrees to pay the notary fees; that the municipality wishes to use these lots as green space, and this, in order to improve the quality of life of citizens of the municipality.

Offres de services – entretien paysager 2018 : 2018-05-07, 13 Le Conseil avait demandé deux soumissions pour l'entretien paysager 2018.

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Paysagistes Val St-François Inc. (3 500 \$ plus taxes) relativement à l'entretien des plates-bandes, plantation d'annuelles, la fermeture de fin de saison ainsi que la plantation de bulbes printaniers, tels que décrit dans l'offre de services en date du 24 avril 2018.

The Council had requested two bids for the 2018 maintenance of the flower beds.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the offer of *Paysagistes Val St-François* (3 500 \$ plus tax) regarding the maintenance of flowerbeds, planting of annuals, end-of-season closure and planting of spring bulbs, as mentioned in the company's offer of service dated April 24th, 2018.

Soumissions – défibrillateur : 2018-05-07, 14 **Attendu que** le Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond (SSIRR) demandait un prix pour un défibrillateur;

Attendu que les municipalités membres du SSIRR ont décidé que ce serait une bonne occasion de faire un achat regroupé des défibrillateurs;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat d'un défibrillateur, incluant un boîtier mural, pour la salle communautaire, et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 26 avril 2018.

Whereas the *Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond* (SSIRR) was requesting a price for a defibrillator; whereas the member municipalities of the SSIRR decided that this would be a good opportunity to make a group purchase of defibrillators;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously that Council authorizes the purchase of a defibrillator, including a wall box, for the community hall, and this, under the terms of an offer filed on April 26th, 2018.

Achat de tables et de chaises pliantes pour la salle communautaire : 2018-05-07 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Fêtes des familles de la région de Richmond : 2018-05-07, 15 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête des familles de la région de Richmond, et ce, dans le cadre de la semaine québécoise de la famille, organisée pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland le dimanche 27 mai 2018; que la municipalité s'engage à promouvoir cette activité.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller, it is resolved to participate in a celebration for families of the Richmond region, within the framework of the Québec's family week, organized for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland on Sunday May 27th, 2018; that the municipality makes a commitment to promote this activity.

Demande d'appui – projet d'animaux au Marché Champêtre de Melbourne : 2018-05-07, 16 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne demande une autorisation du Conseil afin d'offrir des activités

avec des petits animaux tous les samedis afin d'attirer plus de clients et de familles au marché;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le Marché Champêtre de Melbourne à offrir des activités avec des petits animaux tous les samedis; que tous les « déchets » causés par les animaux doivent être ramassés à la fin de chaque journée; que des précautions soient prises afin de limiter l'usure du terrain; que la personne responsable doit s'assurer de la sécurité de la clientèle et elle doit détenir une assurance responsabilité valide (preuve à l'appui).

Whereas the *Marché Champêtre de Melbourne* is seeking council's approval to offer small animal activities every Saturday to attract more customers and families to the market;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Council authorizes the *Marché Champêtre de Melbourne* to offer activities with small animals every Saturday; that all « waste » caused by the animals should be picked up at the end of each day; precautions are taken to limit the wear and tear of the lawn; that the person responsible must ensure the safety of the clientele and must have valid liability insurance (copy required).

Publicités/dons : 2018-05-07, 17 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités (Le conseiller Simon Langeveld s'abstient):

Société Historique de Richmond	200 \$
Les Jeux du Québec Estrie	100 \$
Centre de ski de fond Richmond-Melbourne	1 500 \$(non-récurrent)
Chambre de Commerce (BBQ Fest)	500 \$
Marché Champêtre de Melbourne (sur preuve d'avancement du projet)	1 000 \$

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Enright, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations. (Councillor Langeveld abstains)

Demande au MTMDET d'ajouter des glissières de sécurité longeant le parc Coburn sur la route 243 : 2018-05-07, 18 **Attendu que** depuis le printemps 2017, il y a eu au moins deux accidents le long de la route 243 touchant le parc Coburn sur le territoire de Melbourne;

Attendu qu'à chacune de ces occasions, le véhicule s'est retrouvé dans le parc municipal;

Attendu qu'il y a une aire de jeux pour les enfants et un gazebo pour se reposer dans ce parc;

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour l'installation de glissières de sécurité longeant le parc Coburn sur la route 243 afin d'assurer la sécurité des usagers du parc;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité que le conseil demande au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'ajouter des glissières de sécurité longeant le parc Coburn sur la route 243.

Whereas since the spring of 2017, there has been at least two accidents along the Route 243 affecting Coburn Park in Melbourne; whereas on each of these occasions, the vehicle ended up in the municipal park; whereas there is a playground for children and a gazebo in this park; whereas the municipality has received a request from a citizen for the installation of guardrails along Coburn Park on Route 243 to ensure the safety of park users;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that Council request that the *Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* add guardrails along Coburn Park on Route 243.

Soumission – réparation du ponceau de béton sur le chemin Arel : 2018-05-07, 19 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Groupe Poirier inc.* (et ce, selon les termes de l'offre en date du 30 avril 2018 déposée aux archives) relative à la réparation d'un ponceau en béton sur le chemin Arel entre les chemins Husk et Poirier.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the offer of *Groupe Poirier inc.* (on terms of a document dated April 30th, 2018 and filed in the municipal archives) regarding the repair of a concrete culvert on Arel Road between Husk Road and Poirier Road.

Offres de service - élaboration des plans et devis - travaux sur le chemin Thomas : 2018-05-07, 20 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé une offre de service à la firme EXP. pour des services d'ingénierie quant à l'élaboration des plans et devis visant des travaux de réfection du chemin Thomas (de la limite avec la Ville de Richmond jusqu'à l'intersection avec le chemin Bellevue);

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la firme EXP. relative à l'élaboration des plans et devis pour des travaux de réfection du chemin Thomas (de la limite avec la Ville de Richmond jusqu'à l'intersection avec le chemin Bellevue), et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 4 mai 2018.

Whereas the Township of Melbourne had requested an offer of service from the firm EXP. for the preparation of plans and specifications for reconstruction work on Thomas Road (from the limit with the Town of Richmond to the intersection with Bellevue Road);

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously to accept the offer of the firm EXP. relating to the preparation of plans and specifications for the reconstruction on Thomas Road (from the limit with the Town of Richmond to the intersection with Bellevue Road), in accordance with the terms of an offer dated May 4th, 2018.

Demande d'une offre de service - élaboration des plans et devis - travaux sur le chemin de Montréal : 2018-05-07, 21 **Attendu qu'il** est nécessaire de refaire une partie du chemin Montréal, entre les chemins Dinelle et Healy;

Attendu que les travaux de reconstruction sont prévus dans le plan triennal d'immobilisation;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne demande à la firme *EXP.* de soumettre une offre de service à la production de plans et devis et de réaliser une estimation préliminaire des coûts de reconstruction;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne demande à la firme *EXP.* une offre de service à la préparation des plans et une estimation préliminaire des coûts de reconstruction d'une partie du chemin de Montréal, entre les chemins Dinelle et Healy.

Whereas it is necessary to rebuild a section of Montréal Road, between Dinelle and Healy Roads; whereas the reconstruction work is provided for in the three-year capital plan; whereas the Township of Melbourne

requests an offer of service from the firm *EXP.* for the production of plans and specifications and to make a preliminary estimate of the costs of reconstruction;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne requests an offer of service from the firm *EXP.* to provide services for the preparation of the plans and a preliminary estimate of reconstruction costs for a section of Montréal Road, between Dinelle and Healy Roads.

Soumissions abats-poussières : 2018-05-07, 22 Deux (2) soumissions ont été reçues pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide 35% (sans équivalent) : Somavrac (C.C.) Inc. à 0,3140 \$/litre, et Multi-Routes à 0,3490 \$/litre.

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de la compagnie Somavrac (C.C.) Inc. à 0,3140\$ par litre (avant taxes) pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide comme abat-poussière sur le réseau routier.

Two (2) tenders were received for the purchase, delivery and application of liquid calcium chloride as a dust control agent for the municipal roads network.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the lowest of the two conforming tenders for the purchase, delivery and application of liquid calcium chloride as a dust control agent for the municipal roads network, that of *Somavrac (C.C.) Inc.* at 0,3140 \$ per litre.

Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse : 2018-05-07, 23 Sur proposition de la conseillère Lois Miller appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière a publié un appel d'offres dans le journal « La Tribune » et sur le site internet www.seao.ca relative à l'achat d'une niveleuse neuve.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to publish a call for tenders in the newspaper «*La Tribune*» and on the internet site www.seao.ca concerning the purchase of a new grader for the roads department.

Appel d'offres enrobé bitumineux : 2018-05-07, 24 **Considérant que** le conseil a prévu dans son plan triennal de dépenses en immobilisations pour l'année 2018, un projet de la réfection du pavage existant sur une partie du chemin Keenan (environ 645 mètres);

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à faire parvenir des invitations à au moins deux (2) entrepreneurs concernant les travaux d'enrobées bitumineux sur le chemin Keenan.

Considering that council in its three-year plan of major municipal projects for 2018, planned a project for repairing the existing pavement on a section of Keenan Road (approximately 645 meters);

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, and it is resolved that the council of the Township of Melbourne authorizes the director general/secretary-treasurer to send out invitations concerning the project for repairing the existing pavement on Keenan Road (approximately 645 meters).

Appel d'offres pour les travaux de rechargement sur le chemin Keenan : 2018-05-07, 25 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer des invitations relatives à la fourniture de 4 500 tonnes métriques d'un granulats ardoise concassée 0-3/4" (transport inclus) pour le rechargement sur une partie du chemin Keenan.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously that the council authorizes the director general/secretary-treasurer to send out invitations relative to the purchase of 4 500 metric tons of crushed slate 0-3/4" (transport and delivery included) for gravelling Keenan Road.

Collecte RDD 2018 : 2018-05-07 Monsieur James Johnston, maire, ainsi que le conseiller Raymond Fortier seront les bénévoles de la Municipalité du Canton de Melbourne lors de la collecte de résidus domestiques dangereux à Richmond le samedi 19 mai 2018.

Mr. Johnston, mayor, as well as councillor Fortier, will be volunteers on behalf of Melbourne Township at the pickup of dangerous domestic materials to be held in Richmond on Saturday, May 19th, 2018.

Offre d'emploi - patrouilleurs en environnement : 2018-05-07, 26 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a choisi d'implanter le compostage domestique individuel afin de répondre au PGMR de la MRC du Val-Saint-François concernant la gestion des matières organiques;

Attendu qu'il y a lieu de sensibiliser les citoyens à l'importance du compostage domestique;

Attendu que les démarches pour l'embauche d'un étudiant en environnements sont entreprises en collaboration avec la Municipalité d'Ulverton et la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que les entrevues auront lieu au cours des prochaines semaines et que le délai entre les entrevues et le début de l'emploi sera très restreint;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de deux étudiants, dans le but de faire de la sensibilisation sur le compostage domestique, en commun avec la Municipalité d'Ulverton. Le tout tel que prévu aux conditions présentées aux membres du conseil.

Whereas the Township of Melbourne has chosen individual domestic composting in order to meet the MRC du Val-Saint-François's PGMR for the management of organic matter; whereas it is necessary to raise awareness of the importance of domestic composting; whereas the steps taken to hire a student in environment are undertaken and that the interviews will take place in the coming weeks and the delay between the interviews and the beginning of employment will be very limited;

It is moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright and resolved unanimously to authorize the director general to proceed with the hiring of a student, with the aim of raising awareness of domestic composting, in partnership with the Municipality of Ulverton, and this, under the conditions as presented to the members of the council.

Factures : 2018-05-07, 27 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 87 826,06 \$) et des chèques émis (montant : 7 593,15 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes

transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (87 826,06\$) and the payments issued (7 593,15\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – état des chemins Coddington et Fraser : 2018-05-07 Le conseiller Daniel Enright informe les autres membres du conseil qu'un citoyen lui a demandé d'observer l'état des chemins Coddington et Fraser. En fait, ces routes subiront un trafic de plus en plus important à la suite de l'agrandissement d'une ferme laitière dans le secteur. Ce point sera rediscuté lors d'une séance subséquente du Conseil.

Councillor Enright informed the other council members that a citizen asked him to observe the state of Coddington and Fraser Roads. These roads will experience increasing traffic as a result of the expansion of a dairy farm in the area. This point will be discussed at a future sitting of this Council.

Varia – poteaux Bell longeant le chemin Thomas : 2018-05-07, 28 **Attendu que** les poteaux de Bell longeant le chemin Thomas entre le chemin Bellevue et la limite de la Ville de Richmond commencent à pencher;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et il est résolu à l'unanimité de demander une intervention de Bell afin de redresser les poteaux longeant le chemin Thomas entre le chemin Bellevue et la limite de la Ville de Richmond.

Whereas the Bell poles along Thomas Road between Bellevue Road and the limits with the Town of Richmond are beginning to lean;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously to request an intervention by Bell to straighten the posts along Thomas Road between Bellevue Road and the limits with the Town of Richmond.

Levée de la séance : 2018-05-07, 29 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 22 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 juin 2018.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 10:20 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday June 4th, 2018.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit.

James Johnston
Maire